

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU **en date du lundi 06 juin 2024**

La séance, faisant suite à la convocation du 30 mai 2024, est ouverte à vingt heures 50 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Mme Elyane DELPY GOURSAT, Mme Fabienne DEROO, Mme Claudette CAMPASTIÉ, Mr Cédric MARTY, Mr Étienne BARTHOLOME, Mr Jean DELVERT, Mr François LEYMARIE.

Excusés : Néant - Absent : Mr Dominique LEMOINE – Élus : 8 - Quorum : 5 - Votants : 7.

Nous passons à l'ordre du jour

Mr Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du Conseil.

Délibérations :

1. Détermination du tarif unitaire du repas de cantine pour l'année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année scolaire qui s'achève le prix du repas de la cantine avait été fixé à 3.30 €. Actuellement le tarif est unique, sans distinction de revenus des parents. Il ne couvre que l'achat des denrées alimentaires ; les frais de personnel, produits ménagers divers, gaz, électricité, eau, etc. ne sont pas facturés aux familles mais pris en charge par la commune. Actuellement les comptes sont juste en équilibre.

Compte tenu de l'évolution attendue du coût des denrées Mr le Maire propose d'augmenter légèrement ce tarif, afin qu'il reste abordable pour les familles tout en maintenant l'équilibre financier du service. Après échange de vues un consensus s'établit à 3,40 €.

La mise à jour du règlement intérieur est par conséquent nécessaire pour y introduire le nouveau tarif.

L'État a mis en place des mesures afin d'inciter les communes rurales à instaurer une différenciation tarifaire sociale, notamment par le repas à 1€ suivant le quotient familial, avec en contrepartie des aides financières.

Cependant les informations à disposition indiquent que l'aide n'est versée que durant 3 ans, et ce uniquement pour les repas facturés à maximum 1 €, et sous réserve de la disponibilité des budgets. La charge administrative supplémentaire de mise en place de ce système doit être supportée par les municipalités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité 1) de porter le montant du repas à 3,40 €, 2) de mettre à jour le règlement intérieur pour y intégrer le nouveau tarif, et 3) de ne pas introduire de différenciation tarifaire comme proposé par l'État ; et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2. Subvention Association Prévention Routière Comité du Lot

Monsieur le Maire rappelle que depuis de nombreuses années l'association sollicite et bénéficie d'une subvention municipale de 100 €. La demande de l'an dernier n'avait pas été traitée. Il s'agit aujourd'hui de se prononcer sur la demande pour 2024.

Pour rappel, en 2018 cette association avait répondu à notre sollicitation pour l'organisation à la salle des fêtes d'une après-midi de sensibilisation aux dangers de la route, à la satisfaction des participants et des intervenants. Cette séance avait été réalisée à titre gracieux alors qu'elle est normalement payante.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution de la subvention demandée, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3. Retrait du projet d'atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance précédente du conseil on a fait un point sur la capacité d'emprunt de la commune. Il est apparu que celle-ci, compte tenu de la charge de remboursement de l'ensemble des emprunts en cours et de l'évolution des coûts de fonctionnement actuels (notamment renchérissement de l'énergie), ne permet pas cette année de mettre en place un emprunt couvrant le montant nécessaire pour l'achat d'un bien immobilier destiné à la réalisation du projet d'atelier municipal.

Il convient donc de décider du retrait de ce projet, afin de libérer le propriétaire de l'engagement pris avec la collectivité et lui permettre la vente à un tiers, et de signifier notre décision auprès des instances sollicitées pour l'obtention de subventions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité du retrait du projet d'atelier communal, et

charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4. Décision Modificative 2024-01 Multiservices

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une erreur de frappe s'est glissée dans le budget primitif récemment voté concernant les amortissements liés à la construction et aux aménagements. Un écart de 40 € doit être régularisé, soit 14 226.48 € au lieu de 14 266.48€, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement

Article	Libellé	Montant en euros
6811	Dotations aux amortissements	+ 40.00
61521	Entretien & réparation bâtiments publics	- 40.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du budget multiservice 2024 telle que décrite ci-dessus, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5. Cauvaldor - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant plan local de l'habitat

Monsieur le Maire rappelle que le projet a été arrêté en conseil communautaire le 22 avril dernier. Une présentation aux conseils municipaux sur la constitution des dossiers adressés aux personnes publiques associées doit être réalisée. Il est précisé dans le courrier que l'avis sur ce projet doit être délibéré et éventuellement motivé.

La décision à prendre porte essentiellement sur l'existence du dossier. Une enquête publique sera mise en place auprès de la population dans les mois à venir, elle doit permettre d'introduire les éventuelles corrections nécessaires quant à la pertinence ou l'exactitude des documents.

L'entiereté du dossier a été mis à disposition des membres du conseil sous forme numérique. Une première présentation avait déjà été effectuée lors de la réunion précédente du conseil municipal, et est complétée durant cette séance. Mr le Maire a notamment insisté sur le risque de réduction ultérieure des espaces urbanisables si le dossier n'est pas approuvé à l'unanimité des communes de CAUVALDOR et que l'exercice d'élaboration du plan doit être repris.

Après avoir écouté la présentation par Mr le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le dossier du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 07 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses non soumises à délibération.

1 Acquisitions (Frigos salle des fêtes). L'achat de nouveaux frigos a été décidé.

2 Petit Baladin : l'édition de juillet approche. Les appels à articles vont être lancés dans les jours à venir (date visée pour le dépôt des articles : 01 juillet). Distribution prévue vers la mi-juillet .

3 Ciné Belle Étoile. La séance aura lieu le mardi 02 juillet comme annoncé précédemment. Une randonnée est proposée par Baladou Gym, suivie de l'apéritif offert par la mairie, du pique-nique tiré du sac et finalement de la projection du film à la nuit tombée.

4 Personnel communal secrétariat : les candidatures reçues sont en cours d'examen et devraient aboutir rapidement à une sélection.

5 Élections européennes Pour le dimanche 09 juin il a été fait appel à quelques habitants pour compléter le tableau des permanences du bureau de vote, qui sera installé dans la salle du conseil, la salle des fêtes n'étant pas disponible.

5 Recensement population 2025. L'INSEE nous a informés que le recensement aura lieu dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2025. Un référent « coordonnateur communal » doit être désigné pour assurer la préparation et la collecte. Celui-ci sera nommé par arrêté du Maire et devra suivre une formation INSEE. Certaines démarches doivent d'ores et déjà être réalisées avant le 28 juin,

Le recrutement des agents recenseurs interviendra dans un deuxième temps

Le recrutement des agents recenseurs interviendra ultérieurement mais il convient dès à présent d'y penser.

6. Dossiers en cours.

Les 3 bacs du composteur public ont été installés au centre-bourg me 14 mai 2024.

Méthaniseur du Garit : le 10 juin 14h30 salle des fêtes de Mayrac séance d'information.

Bornes incendie : vérification les 3 et 4 juillet par la même société que l'an passé.

Assoc Maires de France / AG : Réunion sur la défense de la ruralité le 15 juin mairie de Miers
Entretien de la voirie par CAUVALDOR : dans les prochaines semaines / secteur de Bazalgue
Installation des jeux près du multi-service. Tous les jeux à installer se posent sur gazon. On espère que ce sera fait avant fin juin.
Jeux pour l'école : On cherche une solution pour minimiser les contraintes d'installation et donc les coûts afférents.

7. Réunions extérieures

14 mai installation du composteur « municipal »,
19 mai concert chorales Martel et Orléans,
22 mai CO.PIL anim'enfance St Sozy,
27 mai conseil communautaire Vayrac,
28 mai CCID (commission communale des impôts directs),
29 mai conseil syndical SMECMVD Floirac.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 23 heures et 45 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.

Observations émises lors de la séance du... 04/07/2024.....

— Néant —

Procès verbal de la séance du 06 juin 2024 approuvé le ... 04/07/2024.....

J. Delvert, Maire, président de séance

J. Delvert

C. Campastie

C. Campastie

F. Deroo

D. Lemoine
Absent

E. Bartholomé, secrétaire de séance

E. Bartholomé

E. Delpy Goursat

E. Delpy Goursat
Fournier de France CAMPASTIE
Claudette

C. Marty

C. Marty

F. Leymarie

Absent

